

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Écoles élémentaires  
de la Ville de Paris

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1014 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2011 – 2012

N° 92

Octobre – Novembre - Décembre  
2011

Actions, mobilisation

un vrai succès

Masterisation

dès la fin de  
l'année

Recrutement

enfin un calendrier

Pour vous défendre

Vous représenter

Vous informer

le Snadem

Votre syndicat !

# Ça va enfin ne pas changer !...

*Éditorial par Bernard Suisse  
Secrétaire général*

Les gouvernements passent, les ministres se succèdent, mais les enseignants restent. Combien de fois demande-t-on à un prof standard au cours de sa carrière de changer de méthodes et de revoir les contenus de ses enseignements ? Si encore les résultats s'améliorait de réforme en réforme, on pourrait comprendre l'utilité de ces changements de cap. Mais c'est loin d'être le cas : années après années, les études PISA menées par l'OCDE montrent que les élèves français sont à peine dans la moyenne internationale, que les inégalités sociales se creusent de manière dramatique et que leurs petits camarades allemands, polonais ou estoniens qu'ils devançaient voilà dix ans leur sont passés devant.

L'éducation ne sera sans doute pas au centre de la présidentielle de 2012. Ce n'est pas une priorité face à la crise économique et à la crainte de perdre le sacro-saint triple A des agences de notation. L'UMP n'a pas encore dévoilé son programme, mais on en devine déjà l'esprit : persévérance dans la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et suppressions massives de postes d'enseignants, démantèlement progressif de l'Éducation nationale qui sera de moins en moins « éducation » et de moins en moins « nationale », puisqu'on peut prévoir que la plupart des grandes missions de l'État seront confiées un jour ou l'autre aux collectivités territoriales, voire à des entreprises privées.

Le PS a rendu public en avril dernier un programme présenté comme « un nouveau pacte éducatif entre les professeurs et la nation ». Au fait, combien de « pactes éducatifs » un prof standard est-il invité à passer durant sa carrière ? Parmi les mesures chocs, l'école maternelle obligatoire à partir de 3 ans, et bien entendu, une réforme du socle commun et des programmes. Mais s'il suffisait de changer les programmes pour améliorer les choses, ça se saurait, depuis le temps qu'on les change, non ?

Il est tout de même une mesure sur laquelle gauche et droite se rejoignent, puisque les propositions socialistes collent avec le rapport publié en juin dernier sur les rythmes scolaires. Quel que soit le candidat élu, il faut donc s'attendre au retour de la semaine de cinq jours, au raccourcissement des vacances d'été et à la dissolution du temps scolaire dans un grand fourre-tout appelé « temps de l'école », « temps de l'enfant » ou « temps éducatif » qui occupera les bambins de 8h à 18h30, avec des périodes « d'enseignement », des périodes « d'encadrement éducatif » et des périodes « périscolaires » où interviendront dans une joyeuse pagaille des personnels de l'EN, des personnels des collectivités territoriales, des associations diverses, des emplois jeunes, des emplois vieux, des vacataires, des contractuels, des gens qui passaient par là, le capitaine des pompiers et bien sûr le sympathique raton laveur cher à Prévert.

Sûr que ça va beaucoup mieux marcher après !

**Sommaire** : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : succès syndical, mais... ◆ page 4 : masterisation, c'est parti – protection juridique du snadem ◆ page 5 : natation scolaire ◆ page 6 : heures supplémentaires – mails orphelins ◆ page 7 : pass éducation – commissions ◆ page 8 : d'une circulaire l'autre...- à découvrir, à écouter – petite annonce ◆ page 9 : vos cotisations après déduction fiscale – bulletin d'adhésion ◆ page 10 : adhérez simple et pratique ◆ ce numéro comporte un encart non paginé intitulé « autorisation de prélèvement » et « demande de prélèvement » ◆

## *Succès syndical, mais....*

Malgré les belles assurances de Mme Brossel, le compte n'y était pas. Comme nous l'avions anticipé, de nombreuses écoles n'avaient pas de PVP à la rentrée, particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés. Si la situation n'est pas encore dramatique en arts plastiques et en EPS (mais elle le sera l'année prochaine), elle est critique pour l'éducation musicale en raison du faible nombre de recrutés au dernier concours et de l'absence de liste complémentaire. Nos collègues qui enseignent cette discipline ont pu en juger par l'impressionnant appel à heures supplémentaires. Suite au dépôt de notre préavis de grève pour le 26 septembre, le Snadem a été reçu le 19 septembre par Mme Mathieu et ses collaborateurs. Obligée de reconnaître la pénurie, la ville a été contrainte de revoir sa copie et d'admettre le bien fondé de nos revendications.

Nous avons obtenu satisfaction sur l'ensemble des points que nous revendiquions :

**Masterisation** : la DRH a enfin avancé sur le dossier technique et des réunions de travail Administration/Snadem le 12 octobre. Le projet du nouveau statut devrait être présenté au CSAP en novembre et l'adoption par le Conseil de Paris dans sa séance du 12 décembre prochain.

**Intégration des derniers lauréats** : la décision a été actée de tous les intégrer sauf, pour le moment les 4 derniers de la liste principale en EPS qui seront intégrés soit à la rentrée prochaine soit dans le courant de l'année scolaire 2012-2013. Reste le problème des listes complémentaires (quelques collègues en arts plastiques et en Eps). Sur ce point l'administration est en infraction par rapport aux textes législatifs qui prévoient que les listes complémentaires servent à remplacer les lauréats défaillants des listes principales. Or de nombreux reçus aux derniers concours n'ont pas été intégrés ou ont quitté notre corps dès le début de leur stage, en raison notamment de leur réussite au Capes. Leur remplacement à prendre sur les listes complémentaires aurait dû être automatique.

**Recrutement** : arrêt du gel des concours. Des concours en Musique et en Arts plastiques seront annoncés dès mars 2012 avec des mises en postes en septembre 2013. Un concours en EPS sera annoncé en mars 2013 avec mise en poste des reçus en septembre 2014. Cette dernière échéance nous paraît trop tardive. En effet, de nombreux collègues auront pris leur retraite d'ici là, et la ville a déjà envisagé des coupes dans la natation scolaire pour combler les vides. Nous demandons qu'un concours d'Eps soit ouvert en même temps que dans les autres disciplines.

Ces avancées importantes ont été confirmées par Mme Mathieu qui a envoyé un mail à l'ensemble des collègues. Elles rendaient sans objet notre mot d'ordre de grève du 26 septembre et le rassemblement que nous avons prévu ce jour-là devant l'Hôtel de Ville.

La mobilisation de tous nos collègues, les interventions dans les conseils d'école et les très nombreuses pétitions qui ont été adressées aux élus ont grandement contribué au déblocage de la situation. La détermination du Snadem a permis de sauver l'essentiel, alors que les positions de la ville étaient encore complètement bloquées avant les vacances scolaires. Mais nous avons bien conscience que nous nous trouvons dans un contexte généralisé de restrictions budgétaires et que les professeurs de la Ville, comme tous les corps municipaux ou nationaux, subissent et subiront d'importantes suppressions de postes budgétaires, RGPP oblige. Ce serait être aveugle et inconscient de ne pas voir les régressions qui touchent tous les corps des trois fonctions publiques, et la tendance de plus en plus généralisée à l'État comme dans les collectivités territoriales de recruter, à titre précaire, des vacataires ou des contractuels sous payés et jetables à tout moment pour remplacer les titulaires qui coûtent cher et sont là pour longtemps. Dans ce contexte, même si nos conditions de travail risquent de se détériorer encore et si nous perdrons de toute façon des postes, nous pouvons tout de même nous réjouir d'une victoire qui lève bien des doutes sur la pérennité de notre corps.

## *Masterisation, c'est parti...*

La première réunion de travail s'est tenue le 12 octobre avec la DRH, la Dasco et une délégation du Snadem. Mme Prince, de la DRH, nous a présenté le dispositif adopté à l'État et les transpositions qu'il était possible d'envisager à la Ville. Le texte devrait être bouclé en novembre pour être présenté au CSAP et adopté dans la foulée par le Conseil de Paris à la séance du 12 décembre. Il prendrait effet en janvier 2012. Beaucoup de précipitation, soudainement, pour un statut que nous réclamons depuis plus de deux ans !

Les nouveaux candidats devront être titulaires d'un master. En EPS, où le master n'existe pas, les candidats devront justifier d'une licence STAPS et d'un master. Cette exigence nous garantit une parfaite équivalence avec les professeurs de l'Éducation nationale. On peut toutefois s'interroger sur l'exigence de posséder un master complet pour pouvoir se présenter au concours. À l'Éducation nationale, le master est la condition sine qua non de la titularisation, et non de l'inscription au concours. En effet, un candidat qui obtient son master à la fin de l'année scolaire pourra s'inscrire au concours de PVP au mois d'octobre ou de novembre, passer les épreuves entre janvier et mai, mais ne sera mis en poste qu'à la rentrée suivante. Cela représentera donc pour lui une « année blanche » qui risquera de peser lourd dans le contexte d'allongement des carrières. Ne serait-il pas judicieux de permettre aux postulants de pouvoir s'inscrire dès l'année de master II, en conservant bien évidemment l'exigence du diplôme pour la titularisation ?

La nouvelle grille indiciaire qui s'appliquera à tous les professeurs sera revalorisée pour les échelons 3, 4 et 5. Contrairement à ce qui avait été envisagée, elle ne sera pas refondue dans une grille à 9 échelon, mais les stagiaires entreront officiellement au 1<sup>er</sup> échelon et, par un tour de passe-passe administratif, seront immédiatement reclassés au 3<sup>ème</sup>. De fait, les échelons 1 et 2 n'existent plus. L'indice majoré des 3<sup>ème</sup> échelon passera de 395 à 410, l'indice des 4<sup>ème</sup> échelon de 431 à 446 et celui des 5<sup>ème</sup> échelon de 439 à 453. Une revalorisation du 6<sup>ème</sup> échelon avait été envisagée lorsque le ministre avait annoncé ce train de mesures. On n'en parle plus pour le moment. Ce réajustement des premiers échelons est fondé sur la constatation que, si les enseignants français sont dans la moyenne européenne en fin de carrière, ils sont au-dessous en début de carrière. Toutefois, ce sera loin d'être le pactole, puisque les 15 points indiciaires représenteront environ 55 euros en salaire net. Mais les nouveaux recrutés auront perdu deux ans de salaire par rapport aux recrutés niveau licence, donc deux ans de cotisations en moins, ce qui pèsera lourd au moment de la retraite... si elle existe encore.

La titularisation interviendra à la fin d'une seule année de stage. De nombreux points (qui ne sont pas statutaires) restent à discuter, notamment sur l'organisation de la formation initiale et les modalités du CAP. L'Éducation nationale a adopté le système d'une titularisation sur dossier, prenant en compte un référentiel de compétences et les divers rapports des tuteurs et des formateurs. Nous avons demandé que les chargés de mission formation soient associés aux prochaines réunions.

## *Protection juridique du Snadem...*

Tous les professeurs de la Ville adhérents du Snadem bénéficient d'une protection juridique négociée avec l'un des meilleurs spécialistes en la matière. Cette protection couvre **les risques professionnels** et offre à tous ses ayants droit **une garantie pénale** lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits commis dans le cadre de leur activité d'enseignant et qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, ainsi qu'**une garantie recours**, lorsque dans le cadre de leur activité d'enseignant, ils subissent un dommage (notamment consécutif à des violences, voies de fait, diffamation, etc.). Cette protection juridique intervient sur le plan amiable et/ou judiciaire, en recourant contre le tiers responsable ou son assureur pour obtenir l'indemnisation des préjudices qu'ils ont subis.

# Natation scolaire...

Rien n'est annoncé officiellement, mais bien des signes indiquent que la natation scolaire est désormais sur la sellette et représente une des pistes privilégiées de la Dasco pour récupérer des postes. Les heures de piscine qui ne sont pas assurées actuellement pour cause de congés maladie, disponibilité ou autres ne font pas l'objet d'appel à heures supplémentaires. Seules les heures de classe en école sont prises en compte dans ces appels.

Suite à l'interminable conflit de l'année 2001 avec les Esan, nous avons signé un protocole le 29 janvier 2002, conjointement avec M. Ferrand, alors adjoint au maire chargé de la vie scolaire et M. Cherki, ancien chargé des sports. Ce protocole réaffirmait que *la natation scolaire faisant partie intégrante de l'éducation physique et sportive, les professeurs de la ville de Paris en assurent l'enseignement (...). À compter de la rentrée scolaire 2002, les PVP et les Esan participeront à parité à l'enseignement de la natation scolaire sous l'autorité pédagogique de l'Ien de la circonscription. Les PVP assurent en piscine le suivi pédagogique de leurs élèves.* La mission d'enseignement de la natation des professeurs de la Ville est en outre inscrite à l'article 2 § 2 de notre statut. Cette notion de parité est essentielle pour nous, et il est hors de question que l'administration ôte des heures de piscine à nos collègues sans en ôter en proportion égale aux Esan. Dans le cas contraire, outre une rupture d'un protocole accepté par la force des choses et qui n'a jamais vraiment satisfait personne, le risque serait grand que les animateurs sportifs ne nous remplacent petit à petit, bonne opportunité pour la mairie de réaliser des économies au détriment du suivi des élèves, donc de la qualité de l'enseignement, et de la sécurité. Car il faut le rappeler, contrairement à beaucoup de cas au niveau national, Paris n'a jamais connu d'accident grave dans les bassins.

Il est hors de question pour le Snadem de toucher à la natation scolaire. Si des économies doivent être impérativement réalisées ou s'il s'agit de pallier le manque de professeurs induit par le gel des concours, il faut d'abord viser les heures d'atelier qui ne sont pas statutaires. Il serait trop facile pour la mairie, qui n'a pas voulu anticiper l'évolution de notre corps et s'est confortée dans un optimisme béat qui relevait davantage de la méthode Coué que d'une analyse objective de la situation, d'aller aujourd'hui dégrader les conditions de travail de nos collègues et la qualité de nos enseignements pour rattraper ses imprévoyances.

Les piscines parisiennes vieillissent, certaines sont en piteux état, plusieurs d'entre elles sont fermées cette année pour rénovation et d'autres vont l'être prochainement. Il est même prévisible que le bassin Émile Antoine, actuellement fermé, soit entièrement détruit dans un proche avenir. Vingt-cinq collègues dont le poste comportait un suivi dans des piscines qui sont fermées depuis la rentrée pour travaux de rénovation ont été sommés au mois de septembre de prendre des demi-journées en école. Cela n'est pas choquant en soi. Ce qui l'est, en revanche, c'est qu'ils ont été mis en demeure d'aller effectuer ces compléments de service parfois à l'autre bout de Paris.

Les conditions de travail comptent peu lorsqu'il s'agit de combler des trous, le but étant seulement de permettre à Mme Brossel de tenir sa promesse : « Il n'y aura pas d'élèves sans PVP à la rentrée », quelles qu'en soient les conséquences.

Nous ne souhaitons pas connaître à nouveau un conflit comme celui qui a paralysé les piscines pendant près de dix-huit mois il y a une dizaine d'années, mais nous n'accepterons pas que le protocole qui y a mis fin soit bafoué ou contourné.

La natation scolaire fait partie intégrante de nos missions, il n'est pas admissible qu'elle serve de variable d'ajustement.

## *Heures supplémentaires...*

C'est évidemment la solution la plus mauvaise qu'aucun syndicat ne peut accepter. Dans le privé, les heures supplémentaires défiscalisées du système Sarkozy n'ont d'autre but que d'éviter les recrutements et d'offrir un nouveau cadeau aux chefs d'entreprises dont la part patronale est diminuée et qui bénéficient ainsi d'une main-d'œuvre meilleure marché. Nous pouvons déplorer que la fonction publique se glisse dans le même système et utilise les mêmes dispositions, et plus encore lorsqu'il s'agit d'une municipalité de gauche qui ne se prive pas, par ailleurs, de critiquer violemment la politique du gouvernement.

Pour les professeurs de la Ville, le mal est fait. Même si nous avons obtenu un calendrier de concours qui nous rassure quant à l'avenir de notre corps, il n'en demeure pas moins que nous sommes en sous effectif et que nous le serons encore davantage l'année prochaine, compte tenu des inévitables départs en retraite. Lors de notre assemblée générale de rentrée, nous avons donné la consigne de refuser les heures supplémentaires. C'était en effet, comme tout le monde l'a bien compris, la meilleure façon de faire prendre conscience à l'administration des effets catastrophiques du gel des concours. Cette consigne a parfaitement fonctionné, et la mairie ne peut aujourd'hui que constater ce que le Snadem avait prévu de longue date et dont il avait largement averti notre employeur : dans certains quartiers, et malheureusement souvent les plus défavorisés, le manque de professeurs est criant.

Nous devons donc adopter une attitude pragmatique et responsable devant cette situation inédite, sachant que les concours annoncés ne peuvent rien changer dans l'immédiat et ne porteront leurs fruits qu'à la rentrée 2013. Cette situation induit le risque que des heures supplémentaires soient imposées autoritairement dans la limite des deux hebdomadaires statutaires, ce que nous ne pourrions pas contester car c'est réglementaire, ou que des emplois du temps soient modifiés dans le courant de cette présente année scolaire, sans égard pour les projets déjà en place. Ne perdons pas de vue que l'intérêt des élèves et la qualité de l'enseignement pèseront bien peu en regard de la crédibilité de notre maire adjointe qui s'est engagée devant le Conseil de Paris et qui ne peut aujourd'hui tenir ses promesses. Tous les moyens seront bons pour mettre coûte que coûte un professeur de la Ville devant chaque élève, et tant pis pour les ateliers, tant pis pour les conditions de travail, tant pis pour les élèves eux-mêmes.

Nous avons toujours connu des appels à heures supplémentaires, mais il ne s'agissait jusque là que de pallier les absences temporaires de collègues en congés divers. C'est la première fois que l'on utilise ce dispositif pour combler à l'année le manque de recrutement. Chacun appréciera la situation, sachant qu'il serait dommageable que certains professeurs risquent de se voir imposer des heures supplémentaires alors qu'ils n'en souhaitent pas, ou que des bouleversements dans les postes n'interviennent autoritairement dans le courant de l'année.

### *Mails orphelins...*

Encore beaucoup trop de mails nous reviennent faute d'avoir trouvé leurs destinataires. Le Snadem utilise et utilisera de plus en plus ce moyen de communication. N'oubliez de l'avertir de tout changement d'adresse électronique afin que vous puissiez continuer d'être informés notamment dans les moments d'urgence, seule possibilité d'avertir le plus grand nombre en temps réel.

**N'oubliez pas, non plus, de consulter régulièrement tant votre messagerie personnelle que professionnelle. Certaines de nos informations n'étant diffusées que par ce canal.**

## ***Pass Éducation...***

---

C'est le flou le plus complet, et absolument personne n'est en mesure de donner la moindre indication sur l'avenir de cette carte. Officiellement, les Pass Éducation actuellement valides arrivent à échéance le 31 décembre 2011, comme il est indiqué sur l'une des faces. Le Snadem a pris contact avec l'Éducation nationale. Aucun des services que nous avons contactés n'a pu nous indiquer ce qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce qui est à craindre, c'est que cette carte, annoncée à avec fracas par Luc Chatel en avril 2009, ne soit plus gérée à l'avenir par l'Éducation nationale, mais confiée à une association privée commerciale appelée « Fonctionnair' plus » qui la rendra payante avec un pack de services divers (réductions sur les cinémas, certaines enseignes, promotions, etc.). Les documentations que nous avons consultées indiquent un prix de 16 euros annuels. Nous avons contacté cette association pour demander des éclaircissements... Silence radio. Nous estimons qu'il serait scandaleux d'avoir à payer pour avoir accès à des musées que nous sommes obligés de visiter afin de préparer nos enseignements ou nos sorties. Les belles promesses tonitruantes du ministre semblent faire long feu.

Tous les collègues n'ont pas reçu de Pass Éducation, malgré une demande officielle de Mme Brossel en réponse à une revendication du Snadem et la réponse favorable de M. Rosselet, alors inspecteur d'académie. Cette demande a été relayée à de nombreuses reprises par notre direction, mais le nombre de Pass Éducation fourni aux inspections était insuffisant dans certaines circonscriptions pour satisfaire non seulement les professeurs de la Ville, mais également les professeurs des écoles, nombreux à n'en avoir jamais reçu. Nous estimons que 50% des collègues environ ont pu bénéficier de ce sésame.

Nous continuons à chercher des informations, malgré la volonté évidente de l'EN de ne pas communiquer sur ce sujet, et nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de la situation.

## ***Commissions...***

---

Le Snadem a souhaité mettre en place des commissions pour réfléchir aux inéluctables évolutions de notre corps et de nos missions, et anticiper les bouleversements qui pourraient induits par une réforme des rythmes scolaires et des redéfinitions du temps scolaire tel que nous le connaissons actuellement. La société évolue, nous ne pouvons pas l'ignorer et rester arc-boutés sur des positions qui pourraient devenir intenables.

Une vingtaine de collègues s'est portée volontaire pour animer ces commissions. Trois thèmes ont été retenus :

- Évolution du corps – Travailler autrement dans nos disciplines – Sortir du cadre : « 1 heure ou 1h30 par classe ».
- Évolution de nos carrières - Place et parcours des seniors dans la perspective de l'allongement de la durée des carrières.
- Rythmes scolaires et « les trois temps de l'école » (deux obligatoires et un facultatif) – nouvelle journée – nouvelle semaine et nouvelle d'année.

Nous attendons de ces commissions qu'elles soient créatives et inventives. Il ne s'agit de ficeler des propositions, mais de fournir un réservoir d'idées et de pistes qui pourraient s'avérer utile en cas de bouleversement de nos missions. Ces commissions ne sont pas fermées, et tous les collègues intéressés peuvent s'y joindre en nous contactant. Nous avons fixé un premier rapport d'étape aux vacances de février.

## D'une circulaire l'autre...

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <i>Vendredi 2 septembre</i> | <i>Rentrée des enseignants</i>  |
| <i>Lundi 5 septembre</i>    | <i>Rentrée des élèves</i><br><i>Assemblée générale de rentrée du Snadem</i>   |
| <i>Mercredi 7 septembre</i> | <i>Le Snadem participe à l'intersyndicale sur l'Accord Cadre</i>  |
| <i>Jeudi 8 Septembre</i>    | <i>Le Snadem participe à la séance de travail sur l'Accord Cadre</i>  |
| <i>Lundi 19 septembre</i>   | <i>Le Snadem reçu en audience par Mme Mathieu au sujet de nos revendications</i>  |
| <i>Mardi 27 septembre</i>   | <i>Journée d'action avec manifestation</i>  |
| <i>Jeudi 6 octobre</i>      | <i>Le Snadem siège à la CAP 21 pour une prolongation de stage</i>   |
| <i>Mardi 11 octobre</i>     | <i>Manifestation</i>  |
| <i>Mercredi 12 octobre</i>  | <i>Réunion Snadem/Dasco/DRH pour la masterisation</i>   |
| <i>Vendredi 14 octobre</i>  | <i>L'Unsa (dont le Snadem) reçue en audience avec les 6 autres organisations syndicales de la Ville par le Maire de Paris</i> |
| <i>Lundi 17 octobre</i>     | <i>Mise en place par le Snadem des Commissions de réflexion sur l'avenir du Corps</i>   |
| <i>Jeudi 20 octobre</i>     | <i>Le Snadem siège au CTP Dasco</i>   |

## A découvrir, à écouter...

Notre collègue d'Éducation musicale, Françoise ALBIN, fait partie en tant que violoniste d'un quatuor original, **LE QUATUOR ALEA**, constitué, outre d'un violon, d'une flûte traversière, d'une clarinette et d'une clarinette basse. Aucun compositeur n'ayant écrit pour une telle formation, ces quatre musiciens proposent à travers des arrangements et des adaptations d'oeuvres existantes tout un répertoire éclectique tel que musiques de films, musique tzigane, standards de jazz, tangos argentins, musique celte, chansons et œuvres classiques.

Un CD est paru ces derniers mois.

Bref, un quatuor à découvrir pour en savourer toutes les subtilités sonores.

Vous pouvez consulter leur site sur <http://quatuor.alea.perso.neuf.fr>

## Petite annonce...

**A vendre** en Basse Normandie à La Chapelle-Viel (Orne), à 147 km de Paris, **maison de 135 m<sup>2</sup> habitables**, sur un terrain de 9000 m<sup>2</sup>.

3 chambres, cuisine équipée.

Chauffage par pompe à chaleur.

Terrain de tennis.

Prix : 185.000 euros

Renseignements : Carole au 06 30 24 00 83.



print platinum  
c o n c e s s i o n

# Vos cotisations après déduction fiscale...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorière vous adressera, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

|                     | Tarif plein temps |       | 50%   |       | 60% (63,10%) |       | 75% (79%) |       | 90% (94,70) |       |
|---------------------|-------------------|-------|-------|-------|--------------|-------|-----------|-------|-------------|-------|
| <i>Stagiaires 1</i> | 40                | 13,60 | 20,00 | 6,80  | 25,24        | 8,58  | 31,60     | 10,74 | 37,88       | 12,88 |
| <i>Stagiaires 2</i> | 50                | 17,00 | 25,00 | 8,50  | 31,55        | 10,73 | 39,50     | 13,43 | 47,35       | 16,10 |
| <i>4</i>            | 72                | 24,48 | 36,00 | 12,24 | 45,43        | 15,45 | 56,88     | 19,34 | 68,18       | 23,18 |
| <i>5</i>            | 80                | 27,20 | 40,00 | 13,60 | 50,48        | 17,16 | 63,20     | 21,49 | 75,76       | 25,76 |
| <i>6 et 7</i>       | 86                | 29,24 | 43,00 | 14,62 | 54,27        | 18,45 | 67,94     | 23,10 | 81,44       | 27,69 |
| <i>8 et 9</i>       | 94                | 31,96 | 47,00 | 15,98 | 59,31        | 20,17 | 74,26     | 25,25 | 89,02       | 30,27 |
| <i>10</i>           | 104               | 35,36 | 52,00 | 17,68 | 65,62        | 22,31 | 82,16     | 27,93 | 98,49       | 33,49 |
| <i>11</i>           | 112               | 38,08 | 56,00 | 19,04 | 70,67        | 24,03 | 88,48     | 30,08 | 106,06      | 36,06 |
| <i>Hors Classe</i>  | 127               | 43,18 | 63,50 | 21,59 | 80,14        | 27,25 | 100,33    | 34,11 | 120,27      | 40,89 |



## BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2011-2012 (ou de renouvellement)

| ÉCHELON     | COTISATION       |
|-------------|------------------|
| Stagiaire 1 | <b>40</b> euros  |
| Stagiaire 2 | <b>50</b> euros  |
| 4           | <b>72</b> euros  |
| 5           | <b>80</b> euros  |
| 6 - 7       | <b>86</b> euros  |
| 8 - 9       | <b>94</b> euros  |
| 10          | <b>104</b> euros |
| 11          | <b>112</b> euros |
| Hors classe | <b>127</b> euros |

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP = EM  EPS  échelon

adresse : .....

tél. dom. : ..... tél. mobile : .....

email : .....

Oui, je souhaite recevoir le journal Arts et Sports uniquement par mail

### TAUX PARTICULIERS

\* Temps partiel : selon % du poste

\* Couple : 1 + 1/2 cotisation

\* Retraite ou disponibilité  
ou détachement : **45 euros**

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion  
exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) .....

**N : F : C : P : S : NC : B : € :**

CADRE RESERVE AU SNADEM

Arts et Sports – N°92 – 10/11 – page 9

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.

# Adhérez simple et pratique...

Depuis deux ans, à la demande de nombreux collègues, le Snadem a mis en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre sera prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

**Ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.**

Pour utiliser ce nouveau moyen de paiement, **retournez-nous votre bulletin d'adhésion rempli, les formulaires de prélèvement (autorisation et demande) complétés et signés, et un RIB.** Vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s). Il est donc indispensable, si vous ne l'avez pas encore fait, de nous fournir une adresse mail valide.

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou par Internet grâce à notre service Paypal ([http://www.snadem.com/menus/adhesion\\_paiement.htm](http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.htm)).

**Si les années précédentes vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, vous recevrez courant septembre un courrier vous informant des modalités de prélèvement(s) pour cette présente année scolaire.**

## Je choisis le prélèvement automatique :

en 1 fois

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à mon bulletin d'adhésion

- les formulaires de prélèvement remplis et signés,
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant les montants et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature *(obligatoire)* :

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National  
d'Émetteur :  
**558602**

### NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNADEM -UNSA  
3 rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

| Code Etablissement | Code Guichet | N° de Compte | Clé RIB |
|--------------------|--------------|--------------|---------|
|                    |              |              |         |

### NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Banque : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : |  |  |  |  |  |  |                      Ville : \_\_\_\_\_

Date : |  |  |  |  |  |  |  |

Signature :

✂-----

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

### NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

### ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Banque : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Code Postale : |  |  |  |  |  |  |                      Ville : \_\_\_\_\_

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNADEM -UNSA  
3 rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Date : |  |  |  |  |  |  |  |

Signature :

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à l'émetteur.

**Merci de bien vouloir joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)**